

de sons, et aussi notre vente... dont nous parlerons tout à l'heure, a été de cent onze mille quatre cent trente-six francs vingt-cinq centimes. — Sur cette somme, les achats faits par les Sociétaires se sont élevés à quatre vingt-six mille cinquante deux francs soixante-dix centimes. Le reste comprend les ventes faites aux tiers ou dans les dépôts.

Les sommes payées à ce jour pour le terrain et les constructions de notre boulangerie montent à vingt cinq mille deux cent soixante-quatorze francs vingt-cinq centimes que nous faisons figurer à notre actif. — Il nous reste encore quelques petits frais à payer, que nous ajouterons à ce chapitre l'année prochaine.

Quant aux terrains à revendre, qui figuraient à notre dernier inventaire, la dépréciation survenue sur les immeubles à Roubaix a rendu, au moins pour le moment, notre affaire moins avantageuse, et il faut attendre un meilleur temps pour nous en défaire. — Vous savez que pour prévoir les scrupules qui pourraient avoir les acheteurs d'acquiescer d'une Société du genre de la nôtre, il a été décidé que ces terrains seraient mis au nom et payés des deniers personnels de notre président actuel. — Quand il les aura revendus, le bénéfice ou la perte, avec les intérêts, seront entièrement portés au compte de la Société.

Nous avons vu avec plaisir que la plupart des Sociétaires avaient laissé à leur compte courant leurs bénéfices de l'année dernière. Sur dix huit cent vingt-cinq francs quarante-six centimes attribués aux Sociétaires, il reste encore actuellement en dépôt une somme de onze cent quatre-vingt-un francs trente centimes, qui produit pour chacun des dépositaires intérêt à 5 p. %. Quelque faible que soit cette somme, nous pouvons donc considérer notre caisse d'épargne comme fondée, et favorablement admise par les Sociétaires.

Nous ne devons pas oublier de rappeler, en faveur de la bonté de notre pain, le succès que nous avons remporté au mois de janvier dernier. Notre savant chimiste, M. Jaudeau, chargé de faire l'analyse des pains de boulangers de Roubaix, a déclaré que le pain de la Société était de beaucoup le plus substantiel, puisqu'il donnait quarante-deux pour cent de son poids de gluten sec et humide, au lieu de vingt-cinq à trente quatre pour cent que contenait le pain des autres boulangers, et qu'à sa composition en pur blé de premier choix le rendait éminemment favorable à la santé.

Fort de ce suffrage, nous avons essayé de développer notre vente dans la classe bourgeoise, par des circulaires et des sollicitations réitérées. Mais nous avons eu le regret de rencontrer de ce côté une grande indifférence, une dizaine de personnes seulement ayant consenti à nous accorder leur pratique. Nous comptons cependant renouveler prochainement nos efforts avec l'espoir d'être plus heureux.

Nous n'avons pas eu beaucoup de chance non plus avec nos dépôts, car nous n'en avons en ce moment que trois qui fonctionnent, tant est encore vivace la résistance que le petit commerce de notre ville oppose à notre Société. Il y aurait là cependant pour nous de grands éléments d'affaires, si nous en jugeons par le développement que prend la vente du magasin de notre boulangerie, qui a débité cette année à des habitants du quartier non sociétaires près de quatorze mille pains.

Nous avons contracté le 1^{er} juillet dernier avec la compagnie le Nord, une assurance contre l'incendie, au nom de soixante-neuf sociétaires, qui ont assuré leurs mobiliers, vêtements, outils et matières confiées par les fabricants, pour une somme de quatre-vingt-un mille deux cent cinquante francs. La prime annuelle est de sept centimes et demi par cent francs d'objets assurés; tous les assurés sont inscrits ensemble sur une seule police, et ils peuvent changer de domicile sans indication; ils n'ont à faire aucune démarche pour payer leur prime ou toucher leur indemnité en cas d'incendie, l'administration le faisant pour leur compte. Nous espérons que, vis-à-vis de tels avantages, aucun Sociétaire n'hésitera à faire assurer son mobilier l'année prochaine.

Nous avons aussi étudié la question de l'assurance en cas de décès ou rentes viagères, mais avant d'en tenter l'application, nous attendrons le résultat du projet de loi que le gouvernement a préparé dans ce sens.

Nous avons fait cette année un premier essai de commerce de charbon: nous avons déjà livré aux Sociétaires onze wagons, et nous comptons pouvoir donner à cette vente un certain développement, quand les nouvelles mesures de police concernant le transport du charbon en sacs nous ont engagés, avant de faire de plus grands frais, à attendre l'effet qu'elles produiraient sur la vente de cette marchandise.

L'établissement d'une boucherie est toujours l'objet de nos préoccupations: mais nous devons, pour asseoir notre Société sur des bases durables, marcher prudemment et pas à pas, et étudier avec soin toutes les faces les problèmes si difficiles et si délicats de l'organisation d'une Société coopérative. Comment songer à établir maloténu une boucherie, quand nous voyons tous les jours qu'il y a encore à apprendre et à modifier dans la constitution de notre boulangerie, que nous avons lieu de croire définitive? Notre expérience n'est pas encore assez formée, puisque, malgré la confiance que nous avions de ne plus être trompés, nous n'avons pu éviter cette année un assez fort coulage. Nous n'avons malheureusement découvert ces irrégularités que fort

tard, ce qui a sensiblement diminué les bénéfices que nous comptions réaliser, malgré nos bas prix de vente.

Les occupations personnelles des administrateurs ne leur permettant pas cette surveillance incessante et cette présence assidue qui nous paraissent indispensables pour éviter le retour de pareils faits, nous avons résolu de nommer un gérant, qui, sous la direction générale de l'administration, consacrerait tout son temps et son travail aux affaires de la Société et dirigerait toutes les opérations d'achat, de vente, de maniement de fonds et de tenue de livres. L'un de nous, Charles Lécluse, après avoir donné sa démission de Vice-Président, a accepté, avec votre approbation, les fonctions de gérant, et les bons effets de sa gestion se font déjà sentir.

Nous avons résolu que dorénavant, il serait fait chaque mois inventaire, et que les résultats en seraient publiés dans le Journal de Roubaix.

INVENTAIRE AU 25 DÉCEMBRE 1867

Actif.	
Sommes payées sur le terrain et les bâtiments de la boulangerie	25,274 25
Mobilier industriel, compris chevaux et voitures	3,300 »
Farines brutes 15,920 k à 44 fr.	7,004 80
Farines premières et graux, 6,180 k. à 53 fr.	3,275 40
Sons, 160 k à 15 fr.	24 »
88 pains en rayons à 76 c.	66 88
Charbon, paille et avoine.	110 »
Avoir pour vente de son.	254 40
En caisse.	539 58
TOTAL.	39,849 31

Passif.	
Cap. social (270 cot.)	
à dix f.	3,346 92
Id. réserve	646 92
Sommes prêtées	31,500 »
Dépôts appartenant aux Sociétaires.	
Intérêts de ces dépôts	1,181 30
	63 25
TOTAL.	36,091 47
BÉNÉFICE.	3,757 84

Nous avons d'abord à prélever sur ce bénéfice une somme de deux cents francs pour le paiement des deux primes votées l'an dernier.

La prime de cent francs proposée pour celui des Sociétaires qui achèterait le plus, soit pour revendre à ses risques et périls, a été obéie par le sociétaire Achille Couthier, dont les achats se montent à 3,617 fr. 19 c.

L'autre prime de cent francs, votée pour celui des dépositaires qui placerait le plus de notre pain, a été obtenue par M. Leman, qui a vendu pour une somme de 2,358 fr. Nous souhaitons que l'année prochaine la concurrence entre dépositaires soit plus sérieuse.

Le quart du bénéfice, soit huit cent quatre-vingt-neuf francs quarante-huit centimes, doit être, aux termes de nos statuts, prélevé pour augmenter la réserve, qui se trouve ainsi portée à quinze cent trente-six francs quarante centimes.

Les trois autres quarts du bénéfice, soit deux mille six cent soixante-huit francs trente-six centimes appartiennent aux Sociétaires et doivent être portés au compte de chacun d'eux, au prorata de la somme de ses achats.

La somme totale des achats des Sociétaires se montant à quatre-vingt-six mille cinquante-deux francs soixante dix centimes, il ne faudrait que deux mille cinq cent quatre-vingt-un francs cinquante-huit centimes, pour donner un dividende rond de trois pour cent sur le chiffre d'achats participants.

Nous vous proposons d'affecter le surplus de cette somme, soit quatre-vingt-six francs soixante dix-huit centimes à une gratification qui sera donnée par parts égales aux employés; si vous en décidez autrement, nous verserons cette somme à la réserve.

Ainsi nous porterons à votre compte TROIS CENTIMES POUR CHAQUE FRANC d'achat inscrit sur votre livret. — Vous voudrez bien apporter le plus tôt possible vos livrets au siège de la société, afin de régler votre compte courant en conformité avec le grand livret.

Voici la liste des sociétaires ayant acheté pour plus de mille francs :

Achille Couthier	fr. 3,617 19
Mathieu	2,733 46
Pauris	2,136 87
Emile Olivier	1,909 70
Vincent Cateau	1,836 70
Henri Samain	1,761 41
Lequesne	1,507 17
Staessens	1,332 64
Cyrille Caquant	1,219 53
Knoff	1,109 43

En terminant notre compte rendu, nous devons exprimer notre regret de voir si peu récompensés les efforts d'un grand nombre de sociétaires pour augmenter le chiffre d'affaires de la société. Nous continuons cependant à être persuadés qu'avec une surveillance active, et l'habileté de notre gérant, nous devons obtenir des résultats bien plus importants. Nous espérons que le zèle des sociétaires ne se ralentira pas, et que nous serons assez heureux pour donner chaque fin de mois des inventaires qui seront de nature à les encourager.

Roubaix, 29 décembre 1867.

Les administrateurs :
AUGUSTE LÉPOUTRE,
JEAN-BAPTISTE FRANCHOMME,
N...

Par arrêté ministériel, M. Jaudeau, professeur de sciences naturelles au collège de Tourcoing, est autorisé à ouvrir un cours de physique et de chimie à l'institution N. D. des Victoires, de Roubaix.

M. Hyppolyte Coquel vient d'être nommé instituteur-adjoint à Mouveaux.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. Weerts, pensionnaire de la ville de Roubaix à l'École des Beaux-Arts, vient d'obtenir à Paris un écatant succès.

M. Cabanel ayant fait concourir tout son atelier, afin d'exclure une grande partie de ses élèves et de ne garder que les plus forts, a classé notre concitoyen parmi les premiers de ceux qu'il doit conserver auprès de lui.

Ce résultat confirme les espérances que ce jeune artiste avait fait naître, et sera une brillante promesse pour tous ceux qui s'intéressent à son avenir.

Un avis du maire de Tourcoing nous fait connaître que les fourneaux économiques viennent d'être organisés par les soins de l'administration municipale, et qu'ils commenceront à fonctionner le 2 janvier 1868, rue Impériale, 80.

On vendra, de dix heures et demie du matin à une heure de relevée, du bouillon, de la viande, du riz, des haricots, etc., par portions de cinq centimes.

On y vendra aussi du charbon par demi-hectolitre aux prix aussi réduits que possible.

Le maire de Tourcoing vient de prendre un arrêté qui porte :

Art. 1^{er}. — Il est défendu de laisser écouler à ciel ouvert les eaux industrielles de quelque nature qu'elles soient, ou bien dans les fils d'eau des rues, ou bien dans les ruisseaux ou fossés.

Art. 2. — Ces eaux devront, dans le délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté, être conduites dans les canaux ou égouts de la ville les plus voisins, par un aqueduc ou tuyau métallique souterrain, sous les conditions indiquées par l'administration.

Depuis la conversion de la distribution des lettres, à Halluin, en bureau de plein exercice, la correspondance entre Tourcoing et cette dernière destination a été assimilée en tous points à la correspondance de bureau à bureau. Ainsi le prix d'affranchissement d'une lettre simple est maintenant de 20 centimes.

A partir du 1^{er} janvier 1868, le train partant actuellement de Lille pour Mouscron à 4 h. 40 m. du soir sera avancé de 10 m. sur tout son parcours et suivra l'itinéraire ci-après :

Lille	4h. 30 m.
Roubaix	4 40
Tourcoing	4 50
Mouscron	5 15 (heure belge)

Le train partant actuellement de Mouscron pour Lille à 7 h. 20 m. du matin sera avancé de 20 m. au départ et sur tout son parcours; ce train suivra l'itinéraire ci-dessous :

Mouscron	7h. 00 m. (heure belge)
Tourcoing	7 12
Roubaix	7 21
Lille	7 39

Des modifications ont aussi été apportées dans la marche des trains sur d'autres embranchements de la ligne du Nord: nos abonnés les trouveront indiquées dans l'Indicateur joint au présent numéro.

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui un intéressant compte rendu de la soirée bachique donnée hier dans le salon de l'hôtel des Pompiers par la Société chorale. Cette soirée a dépassé toutes les espérances. L'Orgue humain a surtout obtenu beaucoup de succès.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 30 décembre.

François Dervaux, de Roubaix, a déjà été condamné trois fois pour mendicité. Il est accusé aujourd'hui d'avoir proféré des menaces contre les personnes qui lui refusaient l'aumône. Il est condamné à 6 mois de prison et 5 années de surveillance.

Victorien Petit, ancien instituteur, fait opposition au jugement qui l'avait condamné à une année d'emprisonnement pour escroqueries commises à Roubaix. Sa peine est réduite à 6 mois.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— On a ressenti vendredi à Lyon une secousse de tremblement de terre.

— On écrit de Melun, le 28 décembre, à la Gazette des Tribunaux :

La femme Frigard est accouchée hier soir à huit heures d'une fille. L'enfant est venu au monde presque asphyxié. Le docteur a dû faire frictionner vigoureusement le nouveau né pour le rappeler à la vie. La femme Frigard n'a donné aucun signe de tendresse à son enfant et n'a pas demandé à le voir. La déclaration de naissance vient d'être faite à la mairie. La femme Frigard a choisi pour prénoms de sa fille : Louise Pauline.

Par décision ministérielle, l'enfant n'a pas été laissé à sa mère pour être allaité; il a été transféré à l'hospice de Melun.

— On instruit en ce moment six procès criminels à Saint-Petersbourg. Une cinquantaine d'employés de la poste sont traduits devant le tribunal de police correctionnel comme inculpés d'avoir organisé une société de vol de valeurs remises à la poste. Cette société a été organisée en 1862, et a fonctionné avec la plus grande habileté sous les yeux mêmes du gouvernement. Jamais une société commerciale ou industrielle n'a mieux fonctionné; la répartition des produits des vols, des dividendes, des primes, etc., a été fixée par les statuts et exécutée avec la plus grande fidélité.

— On écrit de Toulon : Samedi, à six heures du soir, quatre forçats se sont évadés du bagne flottant n^o 4. Après s'être glissés en dehors du bord, en passant par le trou d'un écubier, ils se sont embarqués dans un petit canot, que l'on avait laissé amarré sur l'avant du navire; puis profitant de l'obscurité, les fugitifs ont abordé près du nouvel arsenal.

Les forçats Dufossé et Jehanne, ayant sauté les premiers à terre, prirent rapidement la fuite sans remarquer que, dans leur précipitation, ils avaient refoulé au large la légère embarcation dans laquelle se trouvaient encore leurs compagnons Grangeon et Hamelin. Ces derniers, n'ayant pas d'avirons, perdirent un temps précieux pour se rapprocher du rivage, sans se douter qu'ils étaient surveillés par un ouvrier qui avait donné le signal d'alarme; aussi lorsqu'ils voulurent débarquer, deux brigadiers de douanes et deux gendarmes les prirent au collet et les déposèrent en lieu de sûreté.

Les deux premiers sont parvenus jusqu'à ce jour à échapper aux recherches les plus actives; du reste, ils ne pourront aller bien loin, car ils doivent avoir encore le costume du bagne.

— Nous lisons dans le Journal de Rouen :

Notre jeune compatriote, M. Henri Picot, artiste lyrique, au théâtre de l'Opéra français à la Nouvelle-Orléans, a adressé à sa famille, à Rouen, une lettre datée du 26 novembre 1867, et dans laquelle, à propos de la tempête qui a sévi si cruellement à Saint-Thomas au mois d'octobre dernier, il signale un trait de courage vraiment héroïque, celui d'un jeune lieutenant de marine, M. de St-Martin, appartenant à une famille française, et mort victime de son dévouement.

Dans cette affreuse tempête, écrit M. Picot, il y a eu des traits de courage surprenants; un lieutenant de vaisseau, M. de St-Martin, voyant quelques personnes près de périr, demanda à son capitaine la permission d'aller à leurs secours; le capitaine, voyant que le danger était beaucoup trop grand, lui refusa cette permission; mais, malgré le refus de son chef, le jeune lieutenant parvint à gagner quelques hommes de l'équipage, détacha une barque du navire et réussit à tirer de l'eau les naufragés, qu'il emmena avec lui dans son embarcation. Malheureusement, une rafale terrible étant survenue, ils furent tous engloutis au moment même où ils allaient aborder.

— Il y a peu de jours, Bordeaux a été témoin d'un mariage, dénotant heureux d'un roman dont les détails forment un de ces drames qui naissent dans le cœur et y meurent, quand ils ne le dessèchent pas. Il y a douze ans environ, M. X..., jeune homme de bonne famille et jouissant d'une certaine position de fortune, fit la cour à une jeune modeste honnête, pauvre et jolie. Elle avait seize ans. Elle se crut aimée... Quelques mois après, délaissée par celui en qui elle avait eu foi, maudite par ses parents, elle vint chercher sa suite à Bordeaux.

Dieu lui donna du courage. Elle travailla jour et nuit, sans relâche, et bientôt l'une des modistes suivies de Bordeaux. En peu d'années, elle acquit plus que de l'aisance, une petite fortune. Son enfant avait grandi près d'elle; elle était relativement heureuse.

X... avait épousé une femme riche, mais coquette. La sympathie fut étrangère à cette union, et après avoir complètement ruiné son mari par son luxe effréné, Mme X... mourut, il y a deux ans, à la suite d'une fluxion de poitrine prise au sortir du bal.

X... sans asile, sans pain, tomba malade, l'hôpital lui ouvrit ses portes. Celle qu'il avait déshonorée eut connaissance de son malheur. Elle l'entoura de soins et d'affection; elle oublia le mal qu'il lui avait fait; les cœurs généreux se reconnaissent au pardon. Aujourd'hui, X... vit heureux entre l'amour de la femme qu'il avait trompée et les caresses de l'enfant qu'il avait délaissé. (J de Bordeaux.)

COMMERCE

Liverpool, 31 décembre.
(Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.)

Marché plus animé, ventes: environ 15,000 balles, 1/4 hausse sur fair Jumel. Good middling louisiane 7 3/4.

COURS DE LA BOURSE

Du 31 Décembre 1867

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 68 3/21/2	4/0. 68 3/21/2
4/0..... 99 25	41/2 99 15

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les nombreuses publications de la librairie Mame (de Tours) qui sont destinées à la jeunesse, nous avons remarqué cinq nouvelles toutes également recommandables par la variété de leurs titres, les sujets attrayants et instructifs qu'ils traitent, l'élégance de leur exécution typographique, rehaussée de nombreuses illustrations, enfin l'inévitable modicité de leur prix. C'est donc avec toute confiance et un empressement motivé que nous les signalons aux familles qui éprouvent une hésitation fort naturelle et une sage défiance dans le choix des ouvrages à donner aux jeunes gens. Nous indiquons ci-après ces nouvelles publications.

Visites au jardin zoologique d'acclimation, par MAURICE BARR; illustrations par FREEMAN et VAN DARGENT. — 1 volume grand in-8^o, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches; 5 francs.

Le jardin d'acclimation, auquel le bois de Boulogne a donné asile, est aujourd'hui un des grands attraits de la capitale. Les animaux les plus curieux à observer, ceux qui viennent des points les plus éloignés du globe, font étonnés de se voir réunis, trouvent d'ailleurs dans l'intelligence hospitalière qu'ils reçoivent des soins appropriés à leurs habitudes de vie. C'est une pensée élevée que celles qui a en pour objet de multiplier dans notre pays les espèces exotiques qui, par leur utilité ou leur agrément, méritent la naturalisation. Grâce aux descriptions de M. Maurice Barr, et au crayon des artistes qui les accompagnent, et les complètent, les visiteurs pourront se dire qu'ils ont vu des échouillons vivants de toutes les parties de la terre; ils auront fait un tour du monde en minia ure.

Aventures merveilleuses de Bluettes et de Coquelicot, conte instructif pour les enfants, par MAURICE BARR; illustration par BERTALL. — 1 volume grand in-8^o, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches; 5 francs.

Deux charmantes fleurs de champs Bluettes et Coquelicot, se lassant de vivre obscurément dans un immense champ de blé, qui les étouffe et les empêche d'être vues pendant qu'ils se lamentent sur leur humble destinée, une femme remarquablement belle, et vêtue d'une draperie diaphane, s'avance vers eux. — De quoi vous plaignez-vous? leur dit-elle; que vous manque-t-il? — La liberté, répondent nos deux compagnons. — Vous l'avez réponde la fée Prévoyante; et elle leur remet une branche de tilleul qui les rendra invisibles et les guidera partout où ils voudront aller. Inutile d'ajouter qu'après avoir parcouru le monde sous la forme de deux enfants qui satisfont tous leurs caprices, et après avoir erré de déception en déception, ils sollicitent la fée des réalisations dans leur condition première et de leur parler le mouvement ambitieux qui les a poussés hors de leur sphère. Cette gracieuse fantaisie renferme un sens moral dont les enfants feront leur profit.

GÉOLOGIE CONTEMPORAINE, histoire des phénomènes actuels du globe appliquée à l'interprétation des phénomènes anciens, par M. l'abbé CHEVALER, secrétaire de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, etc. etc. — 1 volume in-8^o illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'origine du monde a toujours vivement préoccupé les hommes; une ardente curiosité a constamment voulu soulever le voile mystérieux dont la nature s'est enveloppée, et en pénétrer les causes. Mille systèmes plus ou moins étrangers ont été produits, sans tenir compte de l'observation des faits. Une analyse rapide des principales théories précède celle que l'auteur a développée dans son livre. L'illustration vient puissamment en aide aux démonstrations que renferme cet intéressant volume.

LA SCIENCE ET LES SAVANTS AU XVI^e SIÈCLE, tableau historique, par P.-A. CAP, membre associé de l'Académie impériale de médecine, lauréat de l'Académie des sciences, etc. — 1 volume in-8^o illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Ce livre est proprement un récit dans lequel l'auteur a cherché à établir le point de développement où étaient parvenues les sciences naturelles et les sciences physiques à la fin du moyen âge, et à constater les nouveaux éléments du xvi^e siècle est venu leur apporter. La biographie scientifique anime le tableau; en insistant sur la vie des hommes qui ont accru les richesses intellectuelles de cette époque, et ouvert les voies scientifiques. Les jeunes lecteurs ne peuvent que tirer du fruit de cet ouvrage, qui a exigé de longues et intéressantes recherches.

SERVITEURS ET COMMENÇAUX DE L'HOMME, par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. — volume in-8^o illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Cet ouvrage, ainsi que son titre le fait comprendre, embrasse tout l'ensemble des animaux dont l'homme tire parti, à quelque degré d'utilité que ce soit. Il pourra être d'un grand secours aux jeunes gens qui, déjà doués d'une solide instruction, d'un savoir étendu et varié, dirigent leurs études vers l'agriculture, la première des industries. Les notions qu'il renferme sont égayées par des fréquentes anecdotes sur les mœurs de ces animaux, et le livre se termine par un chapitre fort intéressant sur leur domestication. L'illustration devenait le complément nécessaire d'un travail de ce genre; les éditeurs l'ont compris et ont semé le volume d'un grand nombre de dessins très-soignés et fort bien rendus par la gravure. (Ces ouvrages se trouvent chez les Libraires du département.)